



MAIRIE  
SAINT-ANDRÉ-DE-CRUZIÈRES

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le

ID : 007-210702114-20251209-44\_2025-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT ANDRE DE CRUZIERES  
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025  
N° 44 - 2025

Membres en exercice : 11

Présents : 08

Votants : 11

Le 9 décembre 2025 à 18h00, le conseil municipal de la commune de Saint André de Cruzières convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Manuel GARRIDO, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 03/12/2025.

Date d'affichage : 03/12/2025

**Présents :** Jean-Manuel GARRIDO, Lionnel ROBERT, Jean-Claude ESPERANDIEU, Joël LAHACHE, Brigitte TOURNIER, Corinne PASCAL, Géraldine VIOLET, Patrick PETIT.

**Absente excusée :** Yves PORTENGUEN donne procuration à Jean-Manuel GARRIDO Stéphane FEDERICI donne procuration à Géraldine VIOLET. Aurélie RENAUD donne procuration à Brigitte TOURNIER.

**Secrétaire de séance :** Lionnel ROBERT est désigné comme secrétaire de séance.

**OBJET : Délibération approuvant le projet de révision de la carte communale**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 26 août 2020, le conseil municipal a prescrit la révision de la carte communale approuvée en 2013. Le conseil municipal a voté à l'unanimité le 11 juin 2025 en faveur du projet de carte communale.

Les objectifs principaux de la révision de la carte communale sont :

- De permettre un développement raisonné du village,
- Lutter contre le phénomène de rétention foncière,
- Proposer une offre foncière adapter à la demande.

**Ouï** l'exposé de M. Lionnel ROBERT 1<sup>er</sup> adjoint chargé de l'urbanisme,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L160-1 et L161-2, et R163-1 et suivant

**Vu** la délibération N°35-2020 du 26 Août 2020 décidant de la révision de la carte communale,

**Vu** la délibération N°28-2025 de principe en faveur du projet de carte communale du 11 juin 2025,

**Vu** l'Avis de l'Etat en date du 9 mai 2025,

**Vu** l'Avis de la Commission Départementale de Protection de Espaces Naturels Agricoles et Forestiers en date du 3 avril 2025,

**Vu** l'Avis du SCOT en date du 24 avril 2025,

**Vu** l'Avis de la Chambre d'Agriculture en date du 10 juillet 2025,

**Vu** l'Avis tacite de l'Autorité Environnementale en date du 21 mai 2025,

**Vu** le rapport de la commissaire enquêtrice rendu suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 juillet au 9 août 2025,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. Lionnel ROBERT, et en avoir débattu, décide au vote de, à l'exception de Mesdames Corinne PASCAL, Géraldine VIOLET et Monsieur Lionnel ROBERT tous ayant un intérêt dans cette affaire, 1 Abstention (Stéphane FEDERICI) et

7 Pour :

**D'APPROUVER** la carte communale avec les modifications mineures apportées, le tout annexé à la présente délibération, pour tenir compte des observations issues des avis des personnes publiques

associées et de l'enquête publique,

**DIT**, que la présente délibération sera notifiée à Monsieur. Le Préfet pour approbation conformément à l'article R163-5 du code de l'urbanisme.

**DE DELIVRER** les autorisations d'urbanisme par le maire au nom de la commune,

**DIT**, que conformément aux dispositions de l'articles R163-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera publiée sur le portail national de l'urbanisme.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la publication le 9 Décembre 2025 et de la réception en Sous-Préfecture de LARGENTIERE.

Le Maire,  
Jean-Manuel GARRIDO

Le secrétaire de séance,  
Lionnel ROBERT



A blue ink signature of Lionnel Robert, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE SAINT ANDRE DE CRUZIERES**  
**SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025**  
**N° 44 - 2025**

**ANNEXE**

**Liste des modifications mineures apportées au zonage constructible  
de la carte communale après enquête publique**

<b>Parcelle</b>	<b>Auteur de la remarque</b>	<b>Modification</b>
B 52	Chambre d'Agriculture	Zone supprimée et reportée sur la parcelle B33
B 103	Chambre d'Agriculture	Zone supprimée
C 223	DDT	Zone supprimée
C 452 et 473	CDPENAF	Zones réduites
A 981	Enquête Publique : Remarque n°4	Zone Agrandie
C 232	Enquête Publique : Remarque n°5	Zone créée en substitution de la parcelle C 223
D 73	Enquête Publique : Remarque n°6	Zone créée
D 210	Enquête Publique : Remarque n°9	Zone modifiée
A 1040	Enquête Publique : Remarque n°10	Zone modifiée

Envoyé en préfecture le 11/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le



ID : 007-210702114-20251209-44\_2025-DE